



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
18 juillet 2005
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2005

6-9 septembre 2005, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan

Assistance proposée :	52 millions de dollars, dont 11 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 41 millions à financer à l'aide de modalités de cofinancement et d'autres ressources ordinaires, notamment
Durée du programme :	Trois ans (2006-2008)
Cycle de l'assistance :	Deuxième
Catégorie selon la décision 2005/13 :	A

Assistance proposée, par domaine essentiel d'activité du programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé de la procréation	7,4	8,0	15,4
Égalité des sexes	1,5	3,0	4,5
Population et développement	1,5	30,0	31,5
Coordination du programme et assistance	0,6	–	0,6
Total	11,0	41,0	52,0



I. Analyse de la situation

1. L'Afghanistan est le septième pays le plus pauvre de la planète. L'indice de pauvreté humaine y est de 59,3, soit l'un des plus élevés dans le monde. Le produit intérieur brut par habitant n'est que de 190 dollars. L'absence d'harmonie politique et sociale entre les différents groupes ethniques a aggravé la situation et engendré l'insécurité pour les populations et les groupes vulnérables, et les valeurs socioculturelles rétrogrades qui sont la norme ont freiné la promotion de la femme et limité ses possibilités d'évoluer.

2. Le conflit qui a sévi deux décennies durant n'a pas facilité la prestation des services de base et a affaibli les infrastructures dans l'ensemble du pays. Les lacunes qui en ont résulté ont été en partie comblées par des organisations non gouvernementales, l'Organisation des Nations Unies et d'autres donateurs internationaux. Depuis 2002, avec l'amélioration de la sécurité, la stabilisation politique et l'apport d'une aide au développement, les services ont marqué des progrès dans les grandes zones urbaines.

3. La population de l'Afghanistan est de 23,9 millions d'habitants, avec un taux annuel de croissance démographique de 2,5 %. Le pays est divisé en 34 provinces et 398 districts. Le taux de fécondité est de 6,3 enfants par femme, et 56 % de la population a moins de 18 ans.

4. Les indicateurs sanitaires et sociaux du pays sont alarmants : le taux de mortalité infantile est de 165 décès pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité maternelle de 1 600 décès pour 100 000 naissances vivantes. La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié est de 39 % en milieu urbain et seulement 8 % en milieu rural. La couverture des soins prénatals se situe entre 8 et 12 %, et 10,3 % seulement de la population a connaissance des moyens de contraception existants. En 2000, on estimait le taux de pratique de la contraception à seulement 2 % de la population dans le sud-est du pays et 8 % dans l'est. Le taux d'alphabétisation est de 28,7 %, et de 14,1 % seulement chez les femmes. Si le taux de prévalence du VIH/sida est faible, il existe dans le pays des facteurs pouvant favoriser la survenue d'une épidémie.

II. Coopération passée et enseignements tirés

5. L'aide du FNUAP à l'Afghanistan a débuté à la fin des années 70; elle était alors axée sur la population et la planification familiale. Au début des années 90 et jusqu'en 2003, elle s'est orientée vers les services d'urgence en matière de santé de la procréation. Le premier programme de pays, lancé en 2004, a consisté à a) aider le Gouvernement à mettre au point des stratégies nationales relatives à la santé de la procréation et au VIH/sida ainsi que des directives en matière de santé de la procréation, b) renforcer les capacités des ministères de la santé publique et de la condition féminine, c) soutenir l'action de sensibilisation des dignitaires religieux au VIH/sida, d) mieux informer et éduquer les prostituées, e) créer un centre de dépistage volontaire du VIH/sida et de conseil, et f) aider à mettre au point des stratégies capitales en matière de santé de la procréation chez les adolescents.

6. Le FNUAP apporte une aide conséquente au Bureau central de statistique pour la réalisation d'un recensement de la population et des logements. La première phase, qui consiste à dresser la liste des ménages, devrait être achevée fin 2005. Le

programme a considérablement favorisé le renforcement des capacités du Bureau central de statistique en vue de la deuxième phase, à savoir le recensement proprement dit, qui se déroulera en 2007.

7. Les enseignements tirés du programme précédent sont les suivants : a) il demeure nécessaire d'aider sur le plan technique à renforcer les capacités en matière de santé de la procréation, d'égalité des sexes et de population et développement; b) il faut renforcer les capacités des autorités et du bureau de pays à gérer des programmes axés sur les résultats; c) il est capital de disposer de davantage de données exactes et fiables à analyser; d) il faut une plus grande coordination et programmation commune; e) pour que les autorités puissent agir en cas de catastrophes naturelles, il faut établir des plans d'urgence en matière de santé de la procréation; f) une aide technique extérieure conséquente doit appuyer la réalisation du recensement pour suppléer les capacités nationales limitées; g) l'engagement politique en faveur de programmes fondamentaux est encore trop faible; et h) la réforme de la fonction publique manque de vigueur, ce qui compromet la mise en place d'institutions gouvernementales durables.

III. Programme proposé

8. Le programme de pays proposé par le FNUAP tient compte des conclusions du bilan commun de pays de 2004, des priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des stratégies du plan de financement pluriannuel du FNUAP pour la période 2004-2007. Il est conforme aux priorités nationales et s'appuie sur les enseignements tirés du premier programme de pays. Les droits des femmes, des hommes, des adolescents et des populations vulnérables en matière de procréation y sont affirmés. Le programme soutient les buts et les objectifs énoncés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans le Programme d'action de Beijing adopté à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et dans la Déclaration du Millénaire.

9. Conforme à l'orientation stratégique du FNUAP, il prend en compte la compétence particulière du Fonds et les interventions escomptées d'autres partenaires du développement. Aligné sur le cycle de programmation de l'équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan, il sera axé sur les résultats et privilégiera le renforcement des capacités nationales grâce à la coopération Sud-Sud. Les activités seront concentrées dans trois zones géographiques au plus.

10. Le programme a pour objectif de contribuer à améliorer la qualité de vie des Afghans en développant la santé de la procréation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il concourra à tous les domaines prioritaires du Plan-cadre pour l'aide au développement.

Composante « santé de la procréation »

11. La composante « santé de la procréation » devrait contribuer à : a) créer un environnement propice à la promotion de la santé de la procréation et des droits y relatifs; b) améliorer l'accès des hommes, des femmes et des adolescents à des services et à une information de qualité dans ce domaine, en privilégiant les groupes vulnérables; c) développer la demande en services de santé de la procréation, en particulier de la part des femmes. Les résultats de cette composante contribueront aux résultats ci-après du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au

développement : a) en matière de santé et d'éducation, résultats ayant trait aux politiques et aux services, à la prise de conscience des populations et à leur participation, à une approche plurisectorielle du VIH/sida et à la lutte contre la violence à caractère sexiste; b) en matière de moyens de subsistance, résultats ayant trait aux possibilités offertes, aux compétences et à l'infrastructure; c) en matière de ressources environnementales et naturelles, résultats ayant trait à la préparation des pouvoirs publics et des populations aux situations d'urgence.

12. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales de mise au point et de mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines en faveur d'une maternité sans risques, inscrit dans le plan national de développement des ressources humaines.* Cette initiative vise à élaborer un plan à court et à moyen termes en vue d'accroître le nombre d'accoucheuses qualifiées, qui contribuera aussi à la réforme et à la reconstruction à l'échelon des provinces. Ce produit, essentiel pour réduire la mortalité maternelle, sera obtenu en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires du développement.

13. *Produit 2 : Développement des services et de l'information de qualité dans le domaine de la santé de la procréation à l'intention des femmes, des hommes et des adolescents, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables, dans des districts sélectionnés.* Ce produit vise à renforcer les capacités nationales de prestation de services de planification familiale de qualité en améliorant les compétences des prestataires, en veillant à la sécurité des moyens de contraception et en renforçant les stratégies de réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Les initiatives consisteront à : a) renforcer les hôpitaux provinciaux; b) recruter des obstétriciennes et des gynécologues femmes comme Volontaires des Nations Unies pour les affecter dans les hôpitaux de district et de province; c) mettre au point des projets de démonstration en vue d'améliorer la disponibilité d'accoucheuses qualifiées dans certaines zones géographiques. Des plans de préparation à la naissance et la planification intégrée de district seront introduits dans le cadre de l'initiative c). Ces activités seront étroitement reliées au produit 5 de la même composante (voir par. 16) et au produit 2 de la composante « égalité des sexes » (voir par. 20).

14. *Produit 3 : Développement des services et de l'information dans le domaine de la santé de la procréation à l'intention des jeunes dans le contexte de la stratégie nationale en faveur de la santé des adolescents.* Les activités seront axées sur la santé de la procréation, le VIH/sida, l'égalité des sexes, l'apprentissage des compétences psychosociales et la mise au point de dossiers d'information. Dans certaines zones géographiques, le programme mettra au point des projets de démonstration qui : a) renforceront l'accent mis sur les jeunes non scolarisés; b) mettront davantage l'accent sur la formation d'éducateurs-pairs; c) mettront en place des services de conseil. À l'appui de ces initiatives, le programme renforcera la capacité des organisations non gouvernementales nationales. D'autres initiatives viseront à développer l'éducation en matière de santé de la procréation, de VIH/sida et d'égalité des sexes dans les écoles, en coopération avec l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

15. *Produit 4 : Développement de l'information et des services de prévention du VIH/sida.* La principale initiative consistera à informer et sensibiliser en vue de

prévenir le VIH/sida, auprès des jeunes en particulier. Le programme assurera la poursuite d'un certain nombre d'activités déjà en place, notamment l'action de sensibilisation menée auprès des dignitaires religieux, les mesures de prévention destinées aux prostituées, et le maintien de la qualité des services du centre de dépistage volontaire et de conseil. Le programme tentera de mettre au point des projets de démonstration pouvant être reproduits partout dans le pays.

16. *Produit 5 : Multiplication de l'information disponible sur les questions de santé de la procréation et les droits des femmes et des hommes dans ce domaine.* L'information factuelle est l'élément capital de ce produit. Les principales initiatives viseront à : a) renforcer la capacité nationale de mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'information, d'éducation et de communication et communication visant la modification des comportements; b) renforcer la capacité des organisations non gouvernementales à mettre au point et appliquer des projets de communication visant la modification des comportements; c) renforcer les compétences en communication des prestataires de services de santé, en particulier des professionnels locaux. Le programme visera aussi à mettre au point des stratégies de communication visant la modification des comportements à l'intention des hommes. Ce produit est étroitement relié au produit 2 de la composante « égalité des sexes » (voir par. 20).

17. *Produit 6 : Renforcement des capacités nationales de préparation aux situations d'urgence permettant de prendre en charge les problèmes de santé de la procréation et de condition de la femme qui surgissent lors de catastrophes naturelles et dans la période qui suit.* Ce produit vise à garantir que les questions de santé de la procréation et de condition de la femme ont bien leur place dans les plans gouvernementaux de gestion des catastrophes. Les initiatives prévues dans le cadre de ce produit concernent la mise en place à titre préventif de matériel et de fourniture de soins d'urgence en matière de santé de la procréation, la mise au point de protocoles et la sensibilisation des autorités.

Composante « égalité des sexes »

18. On attend de la composante « égalité des sexes » qu'elle améliore les mécanismes institutionnels et les pratiques socioculturelles pour promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles et faire évoluer le pays vers l'équité dans le traitement des hommes et des femmes. Un tel résultat contribue aux résultats énoncés pour la composante « santé de la procréation » ainsi qu'à ceux du Plan-cadre pour l'aide au développement, dans l'optique de la priorité nationale portant sur la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme.

19. *Produit 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère de la condition féminine d'intégrer les problèmes des femmes dans les politiques et programmes relatifs à la population et à la santé de la procréation.* Trois initiatives sont prévues, dont la première vise à garantir que les droits des femmes et les questions socioculturelles ont bien leur place dans les politiques et programmes relatifs à la population et à la santé de la procréation. Cette initiative fait partie intégrante du plan stratégique du Ministère de la condition féminine, qui vise à influencer sur les politiques nationales mises au point par d'autres ministères. Ce plan a également le soutien du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du PNUD. La deuxième initiative vise à renforcer les capacités administratives et opérationnelles de base pour renforcer les capacités en termes de

vérification de l'absence de pratiques sexistes et de mobilisation de ressources. La troisième initiative mettra sur pied une équipe spécialisée dans l'information et les médias, chargée d'aider le Ministère de la condition féminine à mener une action de sensibilisation et à élaborer des politiques, notamment à généraliser la prise en compte de la situation des femmes. La quatrième initiative aidera l'Université de Kaboul à promouvoir un environnement favorable permettant aux femmes et aux filles de s'épanouir sur le plan professionnel.

20. *Produit 2 : Augmentation de la capacité nationale d'intégrer l'égalité des sexes et les droits de l'homme dans la prestation des services de santé.* Une stratégie nationale complète sera mise au point pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes. Elle consistera essentiellement à : a) créer un climat favorable par la voie de la sensibilisation fondée sur les faits et de la concertation; b) mettre en place dans un hôpital un service à part entière prenant en charge les victimes de violences et les orientant vers des policiers femmes et vers les instances judiciaires. D'autres initiatives consisteront à passer en revue et modifier les divers supports d'information des organisations non gouvernementales, du Ministère de la condition féminine et du Ministère de la santé publique de façon à garantir que l'égalité des sexes, les droits en matière de procréation et les dimensions socioculturelles de la santé de la procréation sont bien pris en compte.

Composante « population et développement »

21. La composante « population et développement » devrait aboutir à une plus grande disponibilité et utilisation de données démographiques ventilées par sexe, par âge et par secteur géographique. Ce résultat escompté contribuera au résultat du Plan-cadre pour l'aide au développement qui concerne la gouvernance, en améliorant le système de gestion des données et de l'information en vue du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement.

22. *Produit 1 : Décompte complet et traitement des données dans le cadre du premier recensement national de la population et des logements.* Le Fonds jouera un rôle de premier plan dans la planification, le financement et la surveillance du recensement national, qui sera effectué par le Bureau central de statistique, en étroite coopération avec des institutions techniques et logistiques spécialisées. Au terme du recensement, le FNUAP compte qu'il aura considérablement renforcé les capacités techniques, administratives et organisationnelles du Bureau central de statistique, lui permettant ainsi de fournir des données et des statistiques exactes et fiables en vue de la reconstruction du pays et de la planification.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

23. Le Ministère des affaires étrangères assurera la coordination du programme, le Ministère de la santé publique, le Ministère de la condition féminine, le Bureau central de statistique du Ministère de l'économie et les partenaires gouvernementaux des provinces se chargeant de sa mise en œuvre.

24. Le programme de pays sera mis en œuvre, suivi et évalué dans le contexte du Plan-cadre pour l'aide au développement. Début 2006, on mènera une étude préliminaire sur les indicateurs de résultat. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme se feront conformément aux directives et procédures du Groupe des Nations Unies pour le développement et du FNUAP, sous forme de

visites sur le terrain, de réunions d'examen à mi-parcours et annuel du programme et des projets, d'études et de recours à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

25. Le bureau de pays du FNUAP se compose d'un représentant, d'un représentant adjoint et d'un personnel recruté dans le pays. Des dispositions financières seront prises pour recruter le personnel du programme et les professionnels nécessaires. L'équipe des services techniques de pays du FNUAP à Katmandou fournira un appui technique et assurera le renforcement des capacités.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Afghanistan

Priorité nationale : Réduire les taux élevés de mortalité et de morbidité, en particulier chez les femmes et les enfants, en mettant au point un ensemble de base de services de santé destinés à traiter les problèmes de santé et de nutrition prioritaires et en renforçant la capacité de fournir les services requis

Résultats du PNUAD : a) Renforcer la capacité de l'administration, à tous les niveaux, d'élaborer et mettre en œuvre les politiques appropriées et de développer la prestation de services de qualité, en particulier pour les régions les moins desservies, en prenant en compte les contributions des populations locales; b) d'ici à 2008, développer la connaissance par les populations des processus de prise de décisions et de la prestation de services et leur participation à cet égard; c) d'ici à 2008, avoir fait adopter par le Gouvernement et la société civile, y compris les organisations locales, les dignitaires religieux et les médias, une démarche plurisectorielle à l'égard du VIH/sida, des infections sexuellement transmissibles et des autres maladies transmissibles

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Santé de la procréation	<p><i>Résultat 1 :</i> Création d'un milieu propice à la promotion de la santé de la procréation et des droits y relatifs</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i> Intégration du plan de développement des ressources humaines en faveur d'une maternité sans risques dans le plan national de développement des ressources humaines</p> <p><i>Résultat 2 :</i> Meilleur accès des hommes, des femmes et des adolescents, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables, à des services de santé de la procréation de qualité et l'information y relative</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation des moyens de contraception • Pourcentage des naissances assistées par des sages-femmes qualifiées • Pourcentage des jeunes de 10 à 19 ans ayant connaissance des questions de santé de la procréation • Pourcentage des jeunes de 15 à 24 ans sachant comment se protéger du VIH/sida 	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement des capacités nationales de mise au point et de mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines en faveur d'une maternité sans risques, inscrit dans le plan national de développement des ressources humaines</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i> Plan de développement des ressources humaines en faveur d'une maternité sans risques mis au point</p> <p><i>Produit 2 :</i> Développement des services et de l'information de qualité dans le domaine de la santé de la procréation à l'intention des femmes, des hommes et des adolescents, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables, dans des districts sélectionnés</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage de sites offrant des services de qualité pour trois méthodes de planification familiale au moins (en fonction des critères de qualité prédéfinis) • Augmentation du pourcentage de sites offrant des services de soins obstétricaux d'urgence de haute qualité (en fonction des critères de qualité prédéfinis) dans certaines régions • Nombre de familles de femme enceinte dotées d'un plan de préparation à la naissance • Base de données fonctionnelle, informatisée et à jour sur les stocks de contraceptifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la santé publique • OMS, UNICEF • Management Sciences for Health/ Rural Expansion of Afghanistan's Community-Based Healthcare (MSH/REACH) • Ministère de la santé publique • UNICEF, OMS • MSH/REACH • Organisations non gouvernementales 	15,4 millions (ressources ordinaires : 7,4 millions; autres ressources : 8 millions)

Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés	Produits du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
	<p><i>Résultat 3 :</i> Multiplication de la demande en services de santé de la procréation, en particulier de la part des femmes</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes ayant connaissance de l'existence de services de planification familiale et des complications de la grossesse • Pourcentage d'hommes ayant connaissance des grands principes de la planification familiale et de la maternité sans risques 	<p><i>Produit 3 :</i> Développement des services et de l'information dans le domaine de la santé de la procréation à l'intention des jeunes dans le contexte de la stratégie nationale en faveur de la santé des adolescents</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage des compétences psychosociales inscrit dans la stratégie relative à la santé des adolescents • Création de projets de démonstration en faveur du développement de l'information et des services en matière de santé de la procréation et de VIH/sida destinés aux jeunes non scolarisés <p><i>Produit 4 :</i> Développement de l'information et des services de prévention du VIH/sida</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dignitaires religieux exprimant leur soutien en faveur des initiatives de prévention du VIH/sida • Interventions préventives fondées sur les faits visant à mieux faire connaître aux prostituées les moyens qui existent de se protéger du VIH/sida <p><i>Produit 5 :</i> Multiplication de l'information disponible sur les questions de santé de la procréation et les droits des femmes et des hommes dans ce domaine</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de supports de communication et communication visant la modification des comportements ayant trait à la santé de la procréation, fondés sur les faits • Nombre de messages diffusés par voie de médias sur la santé de la procréation et l'égalité des sexes • Augmentation du pourcentage d'organisations non gouvernementales parvenant à créer une demande en services de santé de la procréation chez les femmes <p><i>Produit 6 :</i> Renforcement des capacités nationales de préparation aux situations d'urgence permettant de prendre en charge les problèmes de santé de la procréation et de condition de la femme qui surgissent lors de catastrophes naturelles et dans la période qui suit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères de la santé publique, de la condition féminine et de l'éducation • Organisations non gouvernementales • Commission européenne • Ministères de la santé publique et de l'éducation • UNICEF, UNESCO • Ministère de la santé publique • Organisations non gouvernementales • UNICEF • MSH/REACH • Ministères de la santé publique et de la condition féminine • OMS, PNUD 	

Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés	Produits du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
		<p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de préparation à l'échelle nationale visant à régler les problèmes de santé de la procréation et d'égalité des sexes mis au point • Protocoles et supports de formation mis au point 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations non gouvernementales 	
<p>Priorité nationale : a) Poursuivre la mise au point d'un système de gouvernance fondé sur l'état de droit et la promotion et la protection des droits fondamentaux des Afghans aux fins de renforcer l'unité nationale, conformément aux dispositions de la Constitution afghane. Le Gouvernement s'est engagé à renforcer les mécanismes institutionnels et organisationnels qui mettront ces droits en pratique (Déclaration de Berlin); b) renforcer l'état de droit et mettre en œuvre des mesures visant à accroître la confiance des Afghans en leur gouvernement; c) créer une fonction publique moderne et efficace, où règne l'égalité des sexes (Forum de développement de l'Afghanistan)</p>				
<p>Résultats du PNUAD : D'ici à 2008, le Gouvernement est en mesure de respecter les obligations qu'il a contractées au titre de conventions internationales, et de ratifier d'autres conventions</p>				
Égalité des sexes	<p><i>Résultat :</i> Renforcement des mécanismes institutionnels et des pratiques socioculturelles qui défendent et protègent les droits des femmes et des filles et prônent l'équité dans le traitement des hommes et des femmes</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du Ministère de la condition féminine en vue d'inscrire les problèmes d'égalité des sexes dans les processus de planification, les politiques et les programmes du développement • Les partenaires de la société civile défendent activement l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits en matière de procréation 	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère de la condition féminine d'intégrer les problèmes des femmes dans les politiques et programmes relatifs à la population et à la santé de la procréation</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un centre de gestion de l'information et des médias • Nombre d'activités médiatiques de plaidoyer en faveur de l'intégration de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et des questions socioculturelles énoncés dans les programmes de santé de la procréation • Développement des compétences opérationnelles et administratives des fonctionnaires du Ministère de la condition féminine • Nombre d'initiatives pilotes lancées en matière d'intégration des questions d'égalité des sexes <p><i>Produit 2 :</i> Augmentation de la capacité nationale d'intégrer l'égalité des sexes et les droits de l'homme dans la prestation des services de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la condition féminine, Ministère de la santé publique • Organisations non gouvernementales • OMS, UNIFEM, PNUD, UNICEF • MSH/REACH • Japanese International Corporation Agency • Commission afghane des droits de l'homme 	<p>4,5 millions (ressources ordinaires : 1,5 million; autres ressources : 3 millions)</p>

Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés	Produits du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
		<p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale plurisectorielle de lutte contre la violence à l'égard des femmes mise au point • Problèmes de violence à l'égard des femmes inscrits dans le programme de formation des prestataires de services de santé 		
<p>Résultats du PNUAD : D'ici à 2008, une administration publique efficace, plus responsable et plus représentative est mise en place aux niveaux national et régional, avec une meilleure prestation de services sur un mode équitable et efficace</p>				
Population et développement	<p><i>Résultat :</i> Plus grande disponibilité et utilisation de données démographiques ventilées par sexe, par âge et par région</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Données ventilées par sexe, par âge et par région disponibles 	<p><i>Produit 1 :</i> Décompte complet et traitement des données dans le cadre du premier recensement national de la population et des logements</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Premières données du recensement sur la population et les logements disponibles • Personnel du Bureau central de statistique compétent dans un certain nombre de domaines techniques et dans la réalisation et la gestion d'enquêtes de grande envergure • Capacités techniques, organisationnelles, logistiques et de gestion financière du Bureau central de statistique constituées 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau central de statistique (Ministère de l'économie) • Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets • Institut technique • Donateurs bilatéraux 	<p>31,5 millions (ressources ordinaires : 1,5 million; autres ressources : 30 millions)</p> <hr/> <p>Total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,6 million prélevé sur les ressources ordinaires</p>